

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/02/2015

Réception par le Prefet : 20/02/2015

Publication : 26/02/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2015-2-6-8

Séance du jeudi 19 février 2015

BP 2015 AGRICULTURE C04

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne réunie le 27 janvier 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte les conclusions du rapport,
 - inscrit, au titre du soutien économique à l'agriculture, une autorisation de programme de 120 000 €, un crédit de 100 000 € en investissement, un crédit en fonctionnement de 609 000 € et 30 000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
 - valide les nouvelles orientations du Département en matière de développement rural dans le cadre du nouveau Plan de Développement Rural Régional 2014-2020 : soutien aux mesures de modernisation des bâtiments d'élevage (avec respect des critères d'intervention en matière d'intégration paysagère), soutien à l'agriculture de montagne dans le cadre de la convention Massif Vosgien 2015-2020,
 - délègue à la Commission Permanente la validation des modalités précises d'intervention pour la modernisation des bâtiments d'élevage et le soutien à l'agriculture de montagne,
 - ouvre une AP de 500 000 € et inscrit un crédit de 400 000 € en investissement pour 2015 au titre du développement rural dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
 - approuve l'ouverture d'une autorisation de programme de 515 000 € pour 2015 au titre de l'aménagement foncier et inscrit 598 000 € en crédits de paiement et 2 000 €

en fonctionnement (déjà intégrés dans les 609 K€ cités plus haut) ainsi qu'une recette d'investissement de 192 000 €,

- approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux connexes entre la commune de BALLERSDORF et le Département du Haut-Rhin et autorise le Président du Conseil Général à la signer (annexe 2),
 - autorise le Président à affecter les AP nécessaires au règlement des frais divers liés aux opérations d'aménagement foncier,
 - ouvre, au titre du budget du Laboratoire Vétérinaire Départemental, une autorisation de programme de 50 000 € et d'inscrire un crédit de 45 000 € en investissement, 133 446 € en fonctionnement et 150 000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
 - approuve l'annexe 3 du rapport fixant les tarifs du Laboratoire Vétérinaire Départemental fixés pour 2015,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour :
 - la validation des modalités précises d'intervention pour la modernisation des bâtiments d'élevage et le soutien à l'agriculture de montagne,
 - allouer les crédits des différents programmes et pour prendre toute décision nécessaire à leur déploiement (approbation de conventions et autres) après l'examen des dossiers par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions